



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Miel

Question écrite n° 10402

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrere attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'apiculture française. L'apiculture connaît actuellement une régression qui entraîne une diminution sensible du cheptel apicole atteignant 20 à 30 p. 100. Cette situation découle de l'effondrement des marchés du miel, conséquence de l'entrée dans la CEE du miel en provenance des pays à économie planifiée et des PVD à des prix largement inférieurs au prix de production. Elle découle d'autre part de l'absence d'aides. Il en résulte l'abandon de cette activité au détriment de l'économie agricole et générale, de l'environnement et de l'aménagement rural. Aussi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour aider ce secteur de l'agriculture particulièrement en difficulté et notamment s'il compte établir un prix de seuil.

Texte de la réponse

Le marché apicole est effectivement confronté actuellement à des importations massives de miel en provenance de Chine mais aussi à une inorganisation des opérateurs dans la mesure où il n'y a plus d'interprofession (INTERMIEL) ni d'institut technique (ITAPI). Le ministère de l'agriculture et de la pêche a demandé à ce qu'un audit de la filière soit réalisé en 1994 afin de mettre en évidence les coûts de production français, les différents circuits de la distribution, les prix pratiqués à tous les stades de la commercialisation, etc. Cet audit devrait permettre de mieux cerner les mesures d'aide à envisager pour que la filière apicole surmonte la crise actuelle. Il a été décidé de remettre en place l'enquête SECODIP qui n'existait plus depuis la disparition d'INTERMIEL. Le syndicat national d'apiculture, le syndicat des producteurs de miel français, la chambre syndicale des négociants-fabricants de matériel et la fédération des coopératives ont accepté de participer financièrement conjointement avec l'ONIFHLOR. Enfin ce problème a été posé en conseil des ministres européen de l'agriculture en janvier 1994 et la commission a reçu pour mission de présenter des propositions visant à remédier au plan européen à la situation actuelle du marché communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Bonnecarrère Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10402

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 315

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1520